

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Général de Ballens le 9 décembre 2020

Présidence : M. Jérôme Borel

Le Président ouvre l'assemblée à 20h15. Elle se déroulera à nouveau dans un contexte sanitaire difficile lié à la pandémie. La disposition particulière des places, avec port du masque obligatoire et la désinfection des mains, répond pleinement aux exigences imposées par le Canton et la Confédération en termes de distanciation sociale et de prévention de la transmission du coronavirus. De plus, elle a été dûment validée par la préfecture le 12 novembre dernier.

A l'instar de la séance précédente, il prie les personnes présentes qui devront prendre la parole de lever la main et de se déplacer rapidement pour aller s'exprimer au micro. Il précise également que nous pourrions enlever le masque avant de commencer à nous exprimer.

1) Appel

L'appel fait constater l'absence excusée de Mmes Caroline Gavin, Barbara Goy, Isabelle Goy, Annelise Gremion, Ivy Günthardt, Françoise Roch, Doris Wicky et de MM. Heinz Aebischer, Romuald Gouffon, Remo Günthardt, Philippe Isely, Didier Roch, Philippe Roch, Pascal Wicky. De plus, trois personnes se sont excusées, mais leurs annonces n'ont pas abouti à temps pour des raisons indépendantes de leur volonté : Mme Yvette Illi, MM. David Hofmann et Léo Kramer.

Non excusés : MM. Jean-Pierre Kiener et Didier Livet.

Ouverture

Les membres ayant été régulièrement convoqués, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Le Président la déclare ouverte et propose l'ordre du jour suivant :

- Ordre du jour :**
- 1) appel
 - 2) approbation du procès-verbal du 1^{er} juillet 2020
 - 3) assermentation/démission
 - 4) préavis municipal
05/2020 – Budget pour l'année 2021
 - 5) communications municipales
 - 6) divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, il est accepté à main levée et sans avis contraire ou abstention.

2) Approbation du dernier procès-verbal

Chaque membre ayant reçu ce procès-verbal à domicile, il n'en est pas fait lecture. Il est rappelé que seules les corrections à apporter à ce procès-verbal doivent être communiquées dans les éventuelles prises de parole qui vont suivre. Toutes autres considérations ou reprises de débat doivent être faites durant le point « Divers et propositions individuelles ».

Aucune modification n'étant apportée, le procès-verbal du 1^{er} juillet 2020 est adopté à main levée, sans avis contraire ni abstention.

3) **Assermentation/démission**

Mme Jacqueline Braissant s'avance pour se faire assermenter et l'assemblée se lève. M. Borel lit la formule de serment contenue dans l'article 4 du Règlement du Conseil Général de Ballens, puis la nouvelle conseillère solennise sa promesse.

Il n'y a aucune démission.

4) **Préavis municipal**

Préavis municipal no 05/2020

Objet : **Budget pour l'année 2021**

Chaque conseiller et conseillère ayant reçu un exemplaire du budget à domicile, il n'en est pas fait lecture. M. Alain Jotterand, rapporteur de la Commission de gestion-finances qui a étudié cet objet lit le rapport de ses délibérations. La discussion est ouverte.

M. Michel Jaquier demande pourquoi sous la rubrique 21.406 « Impôt sur les chiens » le montant budgétisé pour 2021 est beaucoup plus élevé que celui de l'année précédente.

Le Syndic précise que la taxe a été augmentée à CHF 75.00 au lieu de CHF 50.00 par chien sur décision municipale. Cette augmentation servira notamment à poser de nouvelles poubelles à déjections canines suite à l'augmentation du nombre de chiens dans notre village.

La parole n'étant plus demandée, le budget est soumis aux voix de l'assemblée et adopté à main levée sans avis contraire et avec une abstention.

Le Conseil décide : - d'accepter le budget 2021 présenté par la Municipalité se soldant par un excédent de produits de CHF 80'925.--.

5) **Communications municipales**

M. Louis Durand nous informe des suites données au préavis que nous avons accepté lors de la dernière assemblée concernant l'avenant pour la répartition des coûts d'investissement de la déchetterie intercommunale.

Il nous apprend que l'organe délibérant de Berolle l'a également accepté en juin dernier.

En revanche, le Conseil général de Mollens l'a refusé par deux fois, en juillet puis en octobre. Cependant, la commune de Mollens s'est acquittée du montant de CHF 68'000.00 qu'elle nous devait pour le goudronnage et le bétonnage sous les bennes.

Actuellement, nous nous trouvons dans une impasse et toute la convention va être revue. Une nouvelle proposition sera faite durant le 2^{ème} semestre de l'année 2021.

Mme Anne-Lise RoCHAT prend la parole. Comme vous l'avez certainement appris, elle ne se représentera pas aux prochaines élections municipales. Elle est entrée à l'exécutif communal au printemps 2015 et a eu beaucoup de plaisir à travailler avec tous ses collègues municipaux. Ce poste lui a permis d'apprendre beaucoup de choses sur la gestion d'une commune.

Malheureusement, son activité professionnelle à 90 % ne lui permet plus d'assumer les tâches de plus en plus importantes de ses dicastères. Elle espère que des personnes intéressées sauront relever ce défi et les encourage vivement à se présenter en s'inscrivant auprès du bureau communal avant le 18 janvier 2021 à 12h.

Le Syndic remercie les membres du Conseil de leur soutien pour le budget, en précisant que ceci permettra de travailler correctement à l'entretien de notre village.

M. Yves Coeytaux étant absent pour raisons médicales, M. Croisier le remercie pour le travail effectué pour la création de l'AIEBBM. De plus, il spécifie que tous les échantillons d'analyses pris dans nos réservoirs sont indemnes de pesticides, ce qui est une très bonne nouvelle.

Contrairement à ce qui avait été annoncé, la distribution des sapins n'aura pas lieu sur la place du village mais dans la cour de l'école, ceci afin de mieux canaliser le flux des personnes. Bien évidemment, cette année, il n'y aura pas de vin chaud.

Au nom de la Municipalité, M. Croisier nous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et pour compenser l'annulation du traditionnel apéritif qui suit le Conseil, offre à chacun une bouteille à emporter chez soi.

6) Divers et propositions individuelles

M. Baumann désire avoir des informations sur le dossier de la gravière du Boiron.

Le Syndic lui répond qu'il n'a pas des nouvelles à ce sujet, que l'affaire est toujours au Tribunal fédéral car, la semaine dernière, l'avocat de l'entreprise Orllati a déposé un recours.

M. Borel prend la parole pour nous dire quelques mots à propos des élections communales du 7 mars prochain. Comme l'a dit Mme Rochat, un ou une candidat/e est recherché/e pour la Municipalité. Alors, si vous êtes intéressés, n'hésitez pas.

Dans le cadre du bureau du Conseil, Mmes Chantal Croisier, scrutatrice, et Brigitte Urban, secrétaire, remettront leurs mandats à la fin de la législature, soit au 30 juin 2021. Si vous entendez qu'une personne est intéressée par ces fonctions, veuillez en informer le Président. De plus, il nous spécifie que pour être secrétaire du Conseil, il n'est pas nécessaire d'en faire partie. Il a quelques idées de personnes mais, dans le contexte actuel, il est difficile d'aller rencontrer les gens autour d'un verre pour discuter de ces choses.

En conclusion, il remercie tous les membres pour leur participation à cette séance. Il espère sincèrement que ce sera la dernière fois qu'elle aura lieu sous cette forme inhabituelle et qu'un vaccin permettra enfin de retrouver nos si regrettées habitudes sociales.

Il souhaite à chacun de nous ainsi qu'à nos proches de bonnes fêtes de Noël et de Nouvel-An en excellente santé.

La parole n'est plus demandée.

Contre-appel :

Le contre-appel fait toujours constater l'absence de MM. Jean-Pierre Kiener et Didier Livet.

L'assemblée est levée à 20h40.